

Alliance pour une politique climatique responsable

15 exigences posées à la Suisse pour les négociations relatives à l'accord sur les changements climatiques de Copenhague, du 7 au 18 décembre 2009

Contexte et objectif

Les changements climatiques planétaires constituent le grand défi du 21^e siècle pour la communauté internationale. Ces phénomènes menacent les fondements de la vie sur notre planète. Stabilité, sécurité et paix sont mis en danger à l'échelle mondiale. Nous nous approchons d'une limite fixée par la nature et dont le dépassement aura des conséquences catastrophiques pour la civilisation humaine. Deux degrés de plus, telle est cette limite. Le climat ne doit pas se réchauffer davantage. Pour satisfaire à cet impératif, il faut que la communauté des nations se décide à réduire rapidement et drastiquement les émissions de CO₂, qui nuisent à notre environnement. La Conférence de l'ONU sur le climat en décembre prochain à Copenhague revêt donc la plus grande importance. Le temps presse. Et l'urgence consiste à parvenir à un accord climatique efficace, qui limite le réchauffement à 2 degrés au maximum et se fonde sur le principe de l'équité, tout en respectant le droit au développement des populations du Sud.

Les signaux d'alarme sont nombreux: les ressources naturelles fondent sous les pieds des Inuits de l'Arctique, alors qu'elles se dessèchent sous ceux des peuples nomades de la zone sahéenne. Parce que le niveau des océans va monter et inonder des côtes et des pays insulaires entiers, des millions de personnes deviendront des réfugiés climatiques ces prochaines décennies. Des pertes de récoltes et pénurie d'eau vont engendrer toujours plus de famine et de pauvreté. Même les Alpes suisses sont fortement atteintes par les changements climatiques. Dans notre pays en effet, un réchauffement global de 2°C fera croître de 4° C la température moyenne, ce qui aura d'énormes effets sur l'économie, le tourisme, l'agriculture et la

santé. Et, surtout, les générations futures devront lutter contre des restrictions considérables de la satisfaction de leurs besoins essentiels. Nous n'avons plus le choix entre adaptation et réduction des émissions. L'adaptation ne sera maîtrisée que si les émissions sont simultanément réduites.

Les pays développés sont les grands responsables des changements climatiques, alors que les pays en développement, qui ont le moins contribué à cette situation, sont les plus durement touchés. Les effets sont disproportionnés pour les pauvres de ce monde. Par conséquent, les gens du Sud sont atteints dans leurs droits fondamentaux sur les plans social, culturel et économique. Les pays en développement ne disposent guère des moyens de s'adapter aux conditions changeantes. Sous l'angle financier et technique, les moyens nécessaires font défaut.

Une protection climatique globale doit donc se concevoir comme une «justice climatique». Les pays développés – et par conséquent la Suisse – assument une double responsabilité: ils doivent mettre à exécution une réduction drastique des émissions de CO₂ à l'intérieur de leurs frontières, comme l'exige le principe du pollueur-payeur. Grâce au transfert massif de finances et de technologies, ils doivent soutenir les pays en développement comme les pays émergents dans leur trajectoire de développement sobre en carbone. Sans justice sociale, pas question de résoudre le problème du climat.

„Salus publica suprema lex esto“, le bien-être du peuple doit être la loi suprême. Cette maxime politique est rappelée aux parlementaires et conseillers fédéraux qui gravissent les marches de l'escalier du Palais fédéral. La protection du climat n'est autre que le bien de tous les peuples, à l'échelle planétaire. Il s'agit de l'avenir de tous.

Nous qui sommes réunis dans l'Alliance pour une politique climatique responsable, nous sommes le peuple. Nous faisons pression depuis la base, afin que la protection du climat devienne enfin une cause prioritaire au Palais fédéral et que le Conseil fédéral assume ses responsabilités au niveau national comme à Copenhague. Copenhague doit réussir. Le monde a besoin d'un nouvel accord de protection du climat. Le conseiller fédéral Moritz Leuenberger déclarait à fin août à la Conférence mondiale sur le climat à Genève: «Soyons ambitieux! Entrons enfin dans le siècle des Lumières climatiques!» Monsieur le Conseiller fédéral, nous vous prenons au mot – vous-même et le Conseil fédéral in corpore.

Exigences

Nous sommes persuadés que les exigences suivantes ¹ doivent faire partie intégrante du mandat de négociation de la délégation suisse, afin que notre pays puisse jouer un rôle constructif pour une protection active du climat.

Objectifs climatiques et objectifs de réduction

La Suisse interprète l'article définissant le but de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques de manière à ce que le réchauffement climatique ne dépasse pas 2 degrés par rapport aux températures de la période préindustrielle, afin que soit garanti le droit de survie des nations, des cultures et des écosystèmes.

Cet objectif climatique signifie que les émissions totales de gaz à effet de serre doivent atteindre leur maximum en 2015 au plus tard, et qu'elles doivent diminuer, avant 2050, de 80% par rapport aux niveaux de 1990.

La Suisse s'engage pour que les pays industrialisés réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre de 40% au moins par rapport aux niveaux de 1990, et ce d'ici 2020. En tant que pays produisant de fortes

émissions par tête et ayant, par conséquent, une responsabilité élevée – et historique – elle offre également une réduction au plan national de 40% au minimum avant 2020.

La Suisse travaille à ce que pays émergents et pays en voie de développement assument leurs responsabilités futures et, à titre de contre-prestation au soutien financier et technologique des pays développés, à ce qu'ils acceptent un accord multilatéral. Cet accord doit garantir la visibilité des mesures de protection du climat dans des pays non industrialisés en apportant des réductions de gaz à effet de serre mesurables, notifiables et vérifiables. Tout en amenant, d'ici 2020, le groupe des pays non industrialisés à un volume d'émissions se situant 30% au-dessous du développement de référence.

Pour atteindre leurs réductions d'émissions, les pays développés sont tenus d'établir des plans nationaux montrant comment ils pensent ne plus émettre de gaz à effet de serre d'ici 2050 (plan d'action zéro carbone). Les pays non industrialisés sont invités à élaborer des plans indiquant comment ils entendent renverser la vapeur pour atteindre une trajectoire assortie d'un bas niveau d'émissions de gaz à effet de serre.

La Suisse veut lier dès 2013 les secteurs maritime et aérien à l'échelle internationale, dans un régime global doté d'objectifs de réduction. Ces derniers sont axés sur les exigences des points 1 et 2. La Suisse annonce d'ores et déjà qu'à défaut, elle s'attachera à inclure les émissions y relatives dans les engagements nationaux pris en la matière et que, s'agissant de l'aviation, elle se ralliera au système d'échange de quotas d'émissions de l'UE.

A titre d'année de référence pour les engagements afférents à la réduction des émissions, il faut s'en tenir à 1990. Pour les périodes de 2013 à 2017 et de 2018 à 2022, il y a lieu de passer des accords déployant un effet juridique obligatoire. En 2015, un réexamen doit avoir lieu sur la base du cinquième rapport IPCC et, si nécessaire, les objectifs fixés et les mesures pour la période 2018 – 2022 feront l'objet d'une adaptation.

Financement

Notre estimation part du principe que dans la période de 2013 à 2017, nations industrialisées et pays en développement auront besoin chaque

¹ De manière générale, nos exigences se fondent sur la recommandation-type pour l'accord climatique de Copenhague qui a été élaborée et publiée par indyACT, David Suzuki Foundation, Germanwatch, Greenpeace, WWF et le National Ecological Center d'Ukraine, voir www.panda.org/climate/treaty.

année d'un montant minimum de 160 Mrds USD à titre de fonds publics additionnels, pour que l'accord global de Copenhague destiné à faire obstacle aux changements climatiques dangereux puisse développer ses effets. Les 160 Mrds USD se répartissent comme suit entre les domaines respectifs:

- 56 Mrds USD pour des mesures d'adaptation,
- 7 Mrds USD pour un mécanisme d'assurance multilatéral,
- 42 Mrds USD pour éviter la déforestation et la dégradation des forêts (REDD),
- 55 Mrds USD pour des réductions de gaz à effet de serre, y compris le transfert de technologies.

La Suisse œuvre en faveur de mécanismes de financement permettant aux pays développés de générer impérativement et en continu le montant additionnel de 160 Mrds USD par an. Elle se fonde à cet effet sur des mécanismes politiquement réalisables tels que, par exemple, la mise aux enchères ou l'émission – contre paiement – d'unités de quantité attribuée (AAU) provenant de pays figurant dans l'Annexe B; elle s'appuie aussi sur des recettes tirées des enchères réalisées au titre d'un accord sectoriel pour l'aviation et l'activité maritime.

La Suisse s'emploie par tous les moyens à ce que l'argent destiné aux mesures d'adaptation et aux efforts de réduction soit géré par un fonds affilié au Secrétariat de la convention de l'ONU sur les changements climatiques.

La Suisse se déclare prête, pour la période de 2013 à 2017, à fournir un montant annuel de 1.7 Mrd CFH (1.6 Mrd USD) pour les voies de financement respectives. Ceci correspond à 1% du montant annuel nécessaire de 160 Mrds USD². Il s'agit là de finances qui seront mises à disposition en addition aux moyens publics consacrés au développement, et en complément aux fonds pour certificats acquis dans le but d'atteindre ses propres objectifs.

Intégrité environnementale de l'accord

La sauvegarde des forêts primitives et d'autres régions riches en espèces doit absolument prévaloir

² Commentaire: le taux de 1% se calcule à partir de la part du PIB de la Suisse au PIB de tous les pays donateurs potentiels.

sur l'attribution de moyens de la REDD³. Ce n'est qu'après avoir atteint ce but qu'un pays devrait recevoir aussi des fonds de la REDD pour la remise en état respectueuse de l'environnement et pour l'exploitation durable des forêts. Des reboisements entrepris sur des sites et plantations initialement sans forêt portent atteinte à la diversité biologique et ne sauraient être favorisés par des fonds de la REDD. Les modifications de la couverture forestière devraient faire l'objet d'un calcul au plan national et global afin d'éviter des transferts de défrichements dans d'autres régions. Les droits de personnes vivant dans ces zones doivent être intégralement respectés, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Afin que l'argent de la REDD n'afflue pas dans un défrichement industriel sous le couvert du „Sustainable Forest Management“ et ne cause des dommages à la forêt ainsi qu'à la biodiversité, des standards clairs sont à fixer pour une véritable exploitation durable.

La Suisse continue à s'investir pour que, selon l'article 3.3 et 3.4 du Protocole de Kyoto, des activités définies soient obligatoirement incluses, en matière d'utilisation des terres (LULUCF), dans le bilan des gaz à effet de serre, et ce pour tous les Etats parties à la convention. Pour les pays respectifs, il ne doit pas y avoir de possibilité de choisir les domaines où ils comptabilisent les émissions; pas plus qu'ils ne sauraient décider quelles valeurs de référence et valeurs cibles utiliser pour le calcul de la modification des émissions. De plus, nous exigeons que dans le bilan des gaz à effet de serre soient également comprises les émissions ou réductions d'émission provenant d'activités de management de zones humides. A l'échelle mondiale, les émissions deCO₂ liées aux zones humides représentent environ 10% des émissions anthropogènes.

La Suisse veille à ce que de nouveaux mécanismes flexibles ne soient créés qu'à condition de ne pas porter atteinte à l'intégrité environnementale, que l'additionnalité des réductions soit garantie. Elle fera aussi en sorte que la comptabilisation des émissions dans les obligations des pays

³ REDD est l'abréviation anglaise pour "Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts" dans les pays en développement.

industrialisés ne soit autorisée que si les mesures prises en considération produisent une réduction atteignant le niveau de 30% au-dessous du développement de référence des pays non industrialisés. Etant donné que, s'agissant d'activités REDD, ni la permanence ni l'additionnalité globale ne sont assurées avant 2020, il faut refuser en un premier temps l'utilisation de ces mécanismes sous une forme flexible. Les activités REDD doivent être indemnisées par des moyens provenant du fonds. La règle de l'additionnalité, selon laquelle la réduction doit intervenir principalement dans le pays, sera également applicable aux périodes d'engagement ultérieures.

La Suisse doit faire en sorte que dans le commerce des certificats liés à des projets de réduction d'émission, mis en place dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP), seuls seront négociés des certificats répondant aux critères du «Gold Standard» et émanant des pays les moins avancés (PMA). Réduction du CO₂ (forêts), séparation et stockage du CO₂ (CCS), élimination de HFC23, séparation du méthane dans l'extraction du charbon, énergie hydraulique non conforme à WDC

ainsi que centrales nucléaires ne peuvent pas être inclus dans le marché des certificats.

Formation

Se fondant sur sa stratégie pour le développement durable, la Suisse s'engage à ancrer et à promouvoir, dans tous les domaines et à tous les niveaux de la formation formelle et informelle, une compréhension du développement durable contribuant à préserver le climat. Enfin, il est également important que les administrations (en particulier celles du domaine de la formation), le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales soient sensibilisés à la responsabilité qu'ils peuvent assumer activement dans leurs champs d'activité respectifs, pour renforcer la prise de conscience et un avenir durable, préservant le climat. Sans oublier, bien sûr, les acteurs du secteur de la formation continue, ainsi que les médias.

Le Conseil fédéral doit publier le mandat de négociation avant la conférence et créer ainsi la transparence sur les objectifs de la Suisse dans la négociation. L'UE publie également son mandat.

Berne, octobre 2009

Les 52 organisations de l'Alliance pour une politique climatique responsable:

ACSI – Associazione Consumatrici della Svizzera italiana; Actif-trafic – en avant toutel; Agence des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (AEE); Alliance Sud; Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO / BirdLife Suisse; ATE – Association transport et environnement; Bethlehem Mission Immensee; Biomasse Suisse; Bruno Manser Fonds (BMF); CIPRA Suisse – Commission Internationale pour la protection des Alpes; Claro fair trade SA; Communauté suisse de travail pour la nature et le patrimoine national; Coordination Energie; Déclaration de Berne; DM – échange et mission; ECOPOP – Association Ecologie et Population; Energie-bois Suisse; Equiterre – Partenaire pour le développement durable; Fédération romande des consommateurs – FRC; Fédération Suisse des Amis de la Nature; FiBL – Institut de recherche de l'agriculture biologique; Forum Session des Jeunes; gibbeco – Genossenschaft Information Baubiologie; Greenpeace; Hausverein Schweiz HVS; Initiative des Alpes; INWO – comité d'action pour une économie de marché sans capitalisme; Les Verts suisses; Médecins en faveur de l'environnement; Mountain Wilderness Suisse; My Climate; Ökozentrum Langenbruck; OeKU – Eglise et Environnement; Pain pour le prochain; PanEco – Stiftung für nachhaltige Entwicklung und interkulturellen Austausch; Pro Natura; PS Suisse; SES – Fondation Suisse de l'énergie; SEV – Syndicat du personnel des transports; SKF – Ligue suisse des femmes catholiques; SKS – Stiftung für Konsumentenschutz; SolarSpar; SSES – Société suisse pour l'énergie solaire; SSF – Schweizerischer Schutzverband gegen Flugemissionen; Suisse – Eole; Swissaid; Swissolar - Schweizerischer Fachverband für Sonnenenergie; Travail.Suisse; USS –Union syndicale suisse; VBU – Vereinigung Bündner Umweltorganisationen; VKMB Kleinbauern-Vereinigung; WWF – for a living planet